



**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES
AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 12 MAI 2016
(SIXIEME RESOLUTION)**

En application des articles 241-1 à 241-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a pour objet de décrire la finalité et les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 mai 2016.

Conformément à l'article L451-3 du Code monétaire et financier inséré par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, le présent document n'a pas été soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Emetteur : RADIALL SA

Place de cotation : Eurolist by NYSE Euronext (compartiment B) incluse dans l'indice SBF 250.

Mnémonique : RLL.FP

Code ISN : FR 0000050320

1. Nombre de titres et part du capital social que RADIALL détient directement ou indirectement

Au 30 avril 2016, la société RADIALL détient 111 138 de ses propres actions.

2. Date de l'assemblée générale des actionnaires qui a autorisé le programme de rachat

Le programme de rachat d'actions de la société RADIALL a été autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 12 mai 2016.

3. Annulation de titres effectués au cours des vingt-quatre mois précédant le jour de la publication du descriptif du programme

Néant.

4. Nombre de titres et pourcentage du capital pouvant être annulés en vertu d'une autorisation de l'Assemblée générale

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2016 (huitième résolution) et permettant notamment de réduire le capital social a été accordée dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

En conséquence et sur la base du capital social de la Société au 12 mai 2016, la Société peut annuler 184 812 actions.

5. Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat jusqu'au jour de la publication du descriptif du programme de rachat d'actions

Date de l'opération de rachat	Nombre d'actions rachetées	Montant total de rachat
19 octobre 2015	40 000	7 800 000
18 février 2016	34 000	6 630 000

6. Répartition par objectif des titres de capital détenus au jour de la publication du descriptif du programme de rachat d'actions

Néant.

7. Objectifs du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à opérer en bourse ou autrement sur les actions RADIALL, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, aux fins :

- d'utiliser les actions acquises pour faciliter ou permettre l'acquisition d'un nombre entier d'actions dans le cadre d'opérations de regroupement des actions de la Société,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans les conditions fixées par la loi afin de réduire le capital, notamment pour optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire présentée ci-après,
- d'honorer les obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'option d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise,
- d'utiliser les actions acquises pour les conserver et les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la Société,
- et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

8. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions, montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions

Conformément à la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 12 mai 2016, les rachats d'actions pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant le programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital social de la Société. Ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 12 mai 2016 ; et le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne dépasse pas 10% des actions composant le capital social.

En conséquence et sur la base du capital social de la Société au 12 mai 2016, soit un capital social de 2 817 454, 94 euros divisé en 1 848 124 actions, la Société peut acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions un nombre maximum de 184 812 actions RADIALL.

Le montant des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 40 000 000 euros.

9. Prix maximum d'achat

Néant.

10. Durée du programme

La durée maximum du programme de rachat d'actions de la Société est de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, *3 269 387* soit jusqu'au 11 novembre 2017.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
Descriptif du programme de rachat (résumé)

- **Emetteur** : RADIALL, société cotée Eurolist Compartiment B
- **Titres concernés** : Actions
- **Autorisation de l'opération** : Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10%
- **Prix maximum d'achat** : Néant.
- **Prix minimum de cession** : Néant
- **Montant maximal payable par la société** : 40 000 000 euros
- **Objectif du programme** :
 - utiliser les actions acquises pour faciliter ou permettre l'acquisition d'un nombre entier d'actions dans le cadre d'opérations de regroupement des actions de la Société,
 - annuler tout ou partie des actions rachetées dans les conditions fixées par la loi afin de réduire le capital, notamment pour optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire présentée ci-après,
 - honorer les obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'option d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise,
 - utiliser les actions acquises pour les conserver et les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la Société,
 - plus généralement, réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.
- **Modalités de financement** : l'acquisition des actions dans le cadre du programme de rachat d'actions sera financée soit par fonds propres soit par endettement bancaire.
- **Calendrier du programme** : Le programme pourra être mis en œuvre de la date de publication du présent résumé du détail du programme de rachat et jusqu'à la date limite de validité de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2016 soit le 11 novembre 2017.

A propos de RADIALL

Radiall conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés principalement aux applications de la communication sans fil et aux équipements militaires, aéronautiques et spatiaux.
Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist B – NYSE Euronext.

www.radiall.com



Guy de Royer

Tél : 33(0)1 49 35 35 51
guy.deroyer@radiall.com

VOS CONTACTS



Communication financière
Gilles Broquelet
Tél : 33(0)1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr